

6% d'augmentation, c'est trop demander ?

Actionnaires

+7,7%

de dividendes

PDG

+7%

d'augmentation brute
annuelle

VOUS
ÊTES
ICI

84 622
SALARIÉS

+1,75%

d'augmentation brute annuelle
moyenne

Pour que mon travail compte, *je vote CGT*

Négociation salariale 2019

Un premier pas vers les 6%

Durant toute la négociation, la CGT s'est appuyée sur les revendications exprimées par les salariés.

L'unité syndicale initiée par la CGT a fait avancer la négociation permettant d'obtenir un budget global de 3%, incluant, les mesures collectives pour tous, l'augmentation du budget promotion dans le cadre de l'égalité femmes/hommes, des mesures de re-

valorisation des premiers niveaux de salaires et le doublement du budget de correction des anomalies de carrière.

A la demande de la CGT, cet accord prévoit également une enveloppe supplémentaire venant compenser ARCQ, dont le budget est jugé insuffisant par les salariés.

NAO 2019		
Mesures collectives	Non cadres de droit privé	1,75% en moyenne – avec mini 450 €
	Non cadres fonctionnaire	1% en moyenne – avec mini 320 €
	Cadres (Dbis à F)	1,75% en moyenne – avec mini 525 €
Mesures premiers niveaux de salaire	Non cadres	+100€ pour les SGB ≤ 30 K€ 12 200 salariés bénéficiaires soit 73% des non cadres
	Cadres	+200€ pour les SGB ≤ 36 K€ 3 370 salariés bénéficiaires soit 8% des cadres
		+100€ pour les SGB >36 K€ et ≤ 41 K€ 9 150 salariés soit 21% des cadres
ARCQ	+0,05% de budget en plus pour 2019 soit 1000 promotions supplémentaires	
Mesures situations particulières	<i>non promus depuis plus de 10 ans</i>	budget de 0,1% soit 2000 salariés
Mesures égalité professionnelle	Promotions <i>notamment les salariés dépositionnés</i>	0,2% soit 900 promotions en plus
	Réductions des écarts salariaux	0,1% soit 700 situations de femmes



La CGT a notamment gagné :

- la réintroduction de mesures collectives pour tous,
- les cadres sans plafond (hors bande G) alors que la direction privilégiait les mesures « individuelles »,
- la hausse des mesures collectives de 0,35%,
- le relèvement des paliers de premiers niveaux de salaire,
- le doublement du budget « mesures de situations particulières », des salariés sans promotion depuis plus de 10 ans,
- l'augmentation du budget promotion égalité professionnelle.

A l'issue de la négociation, la CGT a été la seule organisation à permettre aux salariés de pouvoir donner leurs avis sur les mesures salariales obtenues.

C'est une 1^{ère} étape pour gagner les 6% d'augmentation et le 13^{ème} mois lors des prochaines négociations.

Votez massivement CGT ! C'est l'assurance d'augmenter votre salaire.

Pour que mon travail compte, ***je vote CGT***